

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306 6 mars 2007

SOMMAIRE

Bushlark Property S.a.r.l 14687	Kema SCI14667
Capital Investing Sicar S.A14658	Lessix Holding S.A
Carel S.A14685	Lux-Caspian Sàrl14687
Caret BPLR S.à r.l14650	Lux-Caspian Sàrl14688
Coiffure André-Alain S.à r.l 14657	Lux-Caspian Sàrl14688
Compagnie d'Investissement Interpublici-	Lux-Equity14686
té14676	Parcival Immobilier S.A 14684
CRV Finance S.A.	PiEffe S.A14687
Dietz - Der Frische Bäcker GmbH & Co.	Pole Invest S.A
KG, Zweigniederlassung Luxemburg 14672	Professional Business Software S.à r.l 14688
Enigma Investment & Development S.à r.l.	Prometal Luxembourg S.A 14657
14651	Prometal Luxembourg S.A 14657
Enigma Investment & Development S.à r.l.	RC Diffusion S.A
14651	Rivoli Asset Management S.A 14671
Enigma Investment & Development S.à r.l	Salluste Holding S.à r.l
Fara Associates S.A	SEDEG Société Européenne de Distribu-
First Euro Industrial Properties III S.à r.l.	tion en gros et en détail S.A 14667
	Semeraro Real Estates S.A14673
GER LOG 4 S.A	Sky Finance S.A14677
Gesin S.A	Société de Participations Financières dans
GI International S.A14685	des Sociétés Portuaires et Mineraires S.A.
Glengarry Investments S.à r.l	14671
GS Construction S.A	Somafin S.A
HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l.	Somainvest S.A
14672	Sovel S.à r.l
Immofound S.A14649	Stam Participations S.à r.l 14684
Interbasic Holding S.A	Sweeper Selector S.à r.l
International Capital Growth (Luxem-	TMC Finance S.A.
bourg) S.à r.l14652	TNK-BP Finance S.A
Iryco S.A	Visua.Net Sàrl14688
Iscandar S.A	Zweiter International S.A14683
Kellner Group & Associés S A 14668	



GS Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie. R.C.S. Luxembourg B 100.559.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2004, Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la Société le 16 décembre 2005

Première résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l. avec siège social 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Luc Heyse, demeurant 34, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Le nouveau commissaire reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2010 statuant sur les comptes annuels 2009.

Strassen, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007013254/578/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 123.244.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners,

here represented by M ^e Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 30, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SWEEPER SELECTOR, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or



events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or several A manager(s) (the A Manager(s)) and one or several B manager(s) (the B Manager(s), the B Manager(s) being, together with the A Manager(s), referred to as the managers) appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.



Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A Manager and a B Manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.



14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg as A Manager; and
- Mr. Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertsfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands as a B Manager.
 - 2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI



GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, dans leur capacité de General Partners,

ici représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SWEEPER SELECTOR, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) A (le(s) Gérant(s) A) et par un ou plusieurs gérant(s) B (le(s) Gérant(s) B, le(s) Gérant(s) B étant désigné(s) ensemble avec le(s) Gérant(s) A comme les gérants) nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des

associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.



- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition Générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.700,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg comme Gérant A; et
- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertsfordshire, Grande-Bretagne, le 23 aout 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands comme Gérant B.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 64, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007014604/212/384.

(070005985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Immofound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.286.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2006:

Le siège social de la société est transféré du 132, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg au 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMOFOUND S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013186/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.267.800,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.016.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2006 tenue au siège social de la Société que le mandat des gérants a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.



Pour la société Signature Un gérant

Référence de publication: 2007013198/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 115.335.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARET PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15th March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET BPLR, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 335 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14th day of June 2006 number 1154, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET BPLR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.335 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2006 numéro 1.154, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 80, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013913/202/80.

(070005809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007013237/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00643. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007013238/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00642. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007013239/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00641. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Glengarry Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 1.136.300,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.221.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé entre DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG, S.à r.l., et DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., que:

- DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG, S.à r.l., a cédé 11.363 parts sociales dans la société GLENGARRY IN-VESTMENTS, S.à r.l., avec effet au 21 décembre 2006.
- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S. A., a acquis 11.363 parts sociales dans la société GLENGARRY INVEST-MENTS, S.à r.l., avec effet au 21 décembre 2006.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2007013240/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

In the year two thousand and six on the twenty -ighth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).,

There appeared:

Andrea Doná Dalle Rose, born on 21 December 1946, in Valdagno (Vi), Italy, director, residing at via delle Tre Madonne, 10, 00197 Rome, Italy;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.



Isabella Doná Dalle Rose, born on 21 September 1957, in Valdagno (Vi), Italy, housewife, residing at Largo Arenula, 26, 00100 Rome, Italy;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Rosanna Doná Dalle Rose, born on 3 November 1950, in Valdagno (Vi), Italy, housewife, residing at via Alvera, 19, Cortina D'Ampezzo, Italy;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Diamante Marzotto, born on 15 June 1963, in Roma, Italy, artist, residing at via Carlo Cattaneo, 34, 48100 Ravenna, Italy;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Matteo Marzotto, born on 26 September 1966 in Roma, Italy, manager, residing at Largo Pisa, 2, 36078 Valdagno, Italy; here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Vittorio Marzotto, born on 11 September 1960 in Milano, Italy, director, residing at, via Nazario Sauro, 7, 33097 Gaio Spilimbergo, Italy;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Massimo Caputi, born on 11 December 1952 in Chieti, Italy, engeneer, residing at via Nibby, 11, 00161 Rome, Italy; here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

LEONARDO CAPITAL FUND LTD, a company incorporated and organised under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 302543;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

LEO VENTURES FUND SPC a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maricorp Services, 4th Floor West Wind Building, 70 Harbour drive, PO Box 2075 GT, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 143704;

here duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I- The appearing parties are the sole shareholders of INTERNATIONAL CAPITAL GROWTH (LUXEMBOURG), S.à r.l., (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 August 2006 under number 1650, amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 September 2006, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II- The Company's subscribed corporate capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
 - III- The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900.-) by the creation and issue of fifty six (56) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each:
- 2. Subscription and intervention of GABRIEL FIDUCIARIA s.r.l., and paying up of fifty six (56) new shares by a contribution in cash of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-);
 - 3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company;
- 4. Acknowledgment and acceptance of the resignation of the existing managers of the Company and appointment of Martine De Witte, Stef Oostvogels and Pierre Kladny, as new managers of the Company;
 - 5. Miscellaneous.
 - IV. The shareholders have taken the following resolutions:



First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900.-) by the creation and issue of fifty six (56) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription payment

Thereupon:

GABRIEL FIDUCIARIA s.r.l, a company incorporated and organised under the laws of Italy, with registered office at via dei Quartieri 6, Turin, Italy, registered with the Register of Enterprises of Turin under number 01505420016, declares to have subscribed for and fully paid up fifty six (56) new shares by a contribution in cash of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-), so that the amount of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand nine hundred euro (EUR 13,900.-) represented by five hundred and fifty six (556) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Third resolution

The shareholders resolve to include a new fifth paragraph to article 12 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«The board of managers may appoint a chairman among the managers. The day-to-day management of the Company's business and specific powers falling within the competence of the board of managers may be delegated by the board of managers to the chairman and/or one or more other managers, who will be called managing directors.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to include a new second paragraph to article 12 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«The number of managers, their remuneration and their term are fixed by the general meeting of shareholders.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and to accept the resignation of Mr. Patrice Gallasin and Mr. Bart Zech as managers of the Company as of this day and to grant them full and complete discharge for the exercise of their mandate until this day.

Sixth resolution

The shareholders resolve to appoint as of this day and for an unlimited period, as managers of the Company:

- Martine De Witte, born on 10 April 1961 in Brussels, lawyer, residing at 16, avenue du Congo, 1000 Brussels (Belgium);
- Stef Oostvogels, born on 21 April 1962 in Brussels, lawyer, residing at 70, rue Haard, L- 4970, Bettange sur Mess; and
- Mr. Pierre Kladny, born on 12 April 1962 in Bratislava (Slovakia), investment banker, residing at rue du Carroz, 32b, 1278, La Rippe (Switzerland).

Seventh resolution

The shareholders resolve to assign the annual remuneration of the managers of the Company as follows:

EUR

- There being no further business, the meeting is closed.

the present original deed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary



Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Andrea Doná Dalle Rose, né le 21 décembre 1946 à Valdagno (Italie), sans administrateur, demeurant à via delle Tre Madonne, 10, 00197 Rome, Italie;

ici dûment représenté par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Isabella Doná Dalle Rose, née le 21 septembre 1957 à Valdagno (Italie), sans profession, demeurant à Largo Arenula, 26, 00100 Rome, Italie;

ici dûment représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Rosanna Doná Dalle Rose, née le 3 novembre 1950 à Valdagno (Italie), sans profession, demeurant à via Alvera, 19, Cortina D'Ampezzo, Italie;

ici dûment représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Diamante Marzotto, née le 15 juin 1963 à Rome (Italie), artiste, demeurant à via Carlo Cattaneo, 34, 48100 Ravenne, Italie:

ici dûment représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Matteo Marzotto, né le 26 septembre 1966 à Rome (Italie), gérant, demeurant à Largo Pisa, 2, 36078 Valdagmo, Italie; ici dûment représenté par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Vittorio Marzotto, né le 11 septembre 1960 à Milan (Italie), administrateur, demeurant à via Nazario Sauro, 7, 33097 Gaio Spilimbergo, Italie;

ici dûment représenté par par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Massimo Caputi, né le 11 décembre 1952 à Chieti (Italie), ingénieur, demeurant à via Nibby, 11, 00161 Rome, Italie;

ici dûment représenté par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

LEONARDO CAPITAL FUND LTD, une société de droit des Îles Vierges britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. BOX 71 Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 302543;

ici dûment représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé;

LEO VENTURES FUND SPC, une société de droit des Îles Caïmanes, avec siège social à Maricorp Services 4th Floor West Wind Building, 70 Harbour drive, PO Box 2075 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 143704;

ici dûment représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I- Les parties comparantes sont les seuls associés de la société INTERNATIONAL CAPITAL GROWTH (LUXEM-BOURG) S.à r.l., (la Société), une société à responsabilité limitée avec siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, constituée le 22 juin 2006 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations du 31 août 2006 sous le numéro 1650, modifié par un acte du notaire soussigné du 4 septembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II- Le capital société de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - III- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize mille neuf cents euros (EUR 13.900,-) par l'émission de cinquante-six (56) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- 2. Souscription et paiement par la société GABRIEL FIDUCIARIA s.r.l de cinquante-six (56) nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-);
 - 3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;
- 4. Acception de la démission des gérants existants de la Société et nomination de Martine De Witte, Stef Oostvogels et Pierre Kladny, en qualité de nouveaux gérants de la Société;
 - 5. Divers.
 - IV. Les associés ont adopté les résolutions suivantes:



Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent euros (EUR 1.400,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize mille neuf cent euros (EUR 13.900,-) par l'émission de cinquante-six (56) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

En conséquence:

GABRIEL FIDUCIARIA s.r.l, une société de droit italien, avec siège social à via dei Quartieri 6, Turin, Italie, enregistrée auprès du registre des entreprises de Turin sous le numéro 01505420016, déclare souscrire et entièrement libérer cinquante six (56) nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-), de sorte que la somme de mille quatre cent euros (EUR 1.400,-) est à la disposition de la Société, comme il en a été démontré au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital société de la Société est fixé à treize mille neuf cents euros (EUR 13.900,-) représenté par cinq cent cinquante-six (556) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident d'intégrer un nouveau cinquième paragraphe à l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le conseil de gérance peut nommer un président parmi les gérants. La gestion de la société et certains pouvoirs spécifiques entrant dans les compétences du conseil de gérance peuvent être délégués au président et/ou un ou plusieurs autres gérants de la Société, qui seront appelés administrateurs gérants».

Quatrième résolution

Les associés décident d'intégrer un nouveau second paragraphe à l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le nombre de gérants, leur rémunération et leur terme sont fixes par l'assemblée générale des associés.»

Cinquième résolution

Les associés décident de prendre note et d'accepter la démission de Mr. Patrice Gallasin et de Mr. Bart Zech en tant que gérants de la Société à compter de ce jour. Les associés donnent pleine et entière décharge à Mr. Patrice Gallasin et Mr. Bart Zech pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident par ailleurs de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- Martine De Witte, née le 10 avril 1961, à Bruxelles, avocat, demeurant à 1000, Bruxelles (Belgique), avenue du Congo;
- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles, avocat, demeurant 70, rue Haard, L-4970 Bettange sur Mess; et
- Pierre Kladny, né le 12 avril 1962, à Bratislava (Slovaquie), banquier d'investissement, demeurant à 32b, rue du Carroz, 1278 La Rippe (Switzerland).

Septième résolution

Les associés décident d'assigner les rémunérations annuelles allouables aux gérants de la société de la manière suivante: FUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: J.-M. Delcour, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2006, vol. 440, fol. 3, case 1. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007014520/242/236.

(070006460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Prometal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 89, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 30.908.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 août 2005

L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance et approuve la démission de

- COACH HOUSE MANGEMENT LTD avec siège au 68, Baker Street, Weybridge, GB-KT13 BAL Surrey. Royaume-Uni 30 340 90 Registre de Commerce Surrey
- BAKER STREET CORPORATE SERVICES LTD avec siège au 68, Baker Street, Weybridge, GB-KT13 BAL Surrey. Royaume-Uni Registre de Commerce Surrey

en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signatures.

Référence de publication: 2007013247/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Prometal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 89, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 30.908.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 novembre 2006

Le conseil d'administration décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec effet immédiat au jour de la présente,

- Monsieur Norbert Gaspar, né le 19 novembre 1953 à Differdange, demeurant au 5, rue de Près L-8392 Nospelt.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007013248/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Coiffure André-Alain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 33.430.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour:

- Nomination
- Signature.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée:

E associe unique est present de laçon que l'integrance du capital est l'epresentee.	
	Parts
	sociales
Monsieur Alain Herzog, demeurant à B-6780 Messancy, 169, rte d'Arlon	500
·	500



L'assemblée générale extraordinaire constate le décès du gérant administratif Monsieur André Quaring, qui demeurait à L-3462 Dudelange, 5, rue Edison, en l'année 1994, et le décès de la gérante technique Madame Ginette Piccini, qui demeurait à L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks, en l'année 2003.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain Herzog, précité, à la fonction de gérant technique et unique.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique et unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006.

A. Herzog.

Référence de publication: 2007013256/612/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Capital Investing Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.667.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu à Luxembourg, le 19 décembre 2006, que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg comme réviseur d'entreprise pour le terme de 1 (un) an, expirant à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2007 en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007013250/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

TMC Finance S.A., Société Anonyme,

(anc. CRV Finance S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 15 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
 - Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur,
 - Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer la société ALTER AUDIT, S.à r.l., au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 décembre 2006. TMC FINANCE S.A. S. Desiderio / D. Murari Président / Administrateur

Référence de publication: 2007013251/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Salluste Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 123.209.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs. Laura Laine, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name SALLUSTE HOLDING, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.



The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.



Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- **Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.



The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SALLUSTE HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi »), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.



Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentaton. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procedure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 11. Assemblees generales des associes.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.



Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblee generale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Repartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende interimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.



- **Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siége social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 88, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013902/202/404.

(070005439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Iryco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.045.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Enrico Boni de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Enrico Boni, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.



Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007013252/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Kema SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg E 3.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007013293/231/14.

(070004530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

SEDEG Société Européenne de Distribution en gros et en détail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6434 Echternach, 22, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 106.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2006

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de révoquer Madame Sylvia Feilen de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 27 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'acter le décès en date du 25 janvier 2006 à Born-Moulin de l'administrateur de la Société, Monsieur Luc Bonblet.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2007:

- Madame Catherine Zeltner, avocat, demeurant à L-6422 Echternach, 4, rue du Curé, en qualité d'administrateur de la Société, à compter du 27 décembre 2006;
- Monsieur Romain Girst, employé de banque, demeurant à L-2951 Luxembourg, 16, rue E. Steichen, en qualité d'administrateur de la Société, à compter du 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

C. Zeltner

Administrateur

Référence de publication: 2007013257/1266/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Iscandar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 novembre 2006 Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine Cecala, décidée par le conseil lors de sa réunion du 19 juillet 2006, en remplacement de Madame Candice de Boni, démissionnaire.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:



Conseil d'administration:

M. Giancarlo Mocchi, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur délégué;

Mmes Paola Bonfranceschi, dirigeant de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur; Sandrine Cecala, employée privée, demeurant Luxembourg, administrateur;

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007013260/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Kellner Group & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.267.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
- 2. Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

tous deux ici représentés par Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 28 novembre 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KELLNER GROUP & ASSOCIES S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute



autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.



A ations

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

•	
1. M. Alain Noullet , prénommé, cinq cents actions,	500
2. M. Stéphane Biver, prénommé, cinq cents actions,	500
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
- a) Mademoiselle Julia Tersou, étudiante, née le 29 septembre 1981 à Paris 17 ème (France), demeurant à CH-1009 Pully (Suisse), 45, avenue des Cerisiers.
 - b) Monsieur Tarek Hammami, avocat, né à Gabes (Tunisie), demeurant à TN-1001 Tunis (Tunisie), 24, rue du Caire.
- c) Monsieur Peter Haas, avocat, né le 15 février 1967 à Walliswil bei Wangen (Suisse), demeurant à CH-3001 Berne (Suisse), 1, Schwanengasse.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année

La société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 et dont le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er décembre 2006, vol. 30CS, fol. 58, case 5. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007014531/220/153.

(070006366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Fara Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 décembre 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007013289/206/13.

(070004517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Rivoli Asset Management S.A., Société Anonyme,

(anc. RC Diffusion S.A.).

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007013295/231/15.

(070004527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Mineraires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007013299/231/14.

(070004539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE II, S.à r.l., société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007013706/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01431. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Dietz - Der Frische Bäcker GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syldall.

R.C.S. Luxembourg B 123.161.

Eröffnung einer Niederlassung

Die Geschäftsführung der DIETZ - DER FRISCHE BÄCKER GmbH & CO. KG, mit Sitz in D-54306 Kordel, Im Mühlenecken 13, vertreten durch Herrn Roman Dietz, hat am 30. Oktober 2006, auf Basis des Beschlusses der Gesellschafter die Gründung einer Zweigniederlassung in Luxemburg beschlossen.

Firmenname

DIETZ- DER FRISCHE BÄCKER GmbH & CO. KG

Firmenname und Sitz der Niederlassung:

DIETZ - DER FRISCHE BÄCKER GmbH & CO. KG, Zweigniederlassung Luxemburg, L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall

Gegendstand des Unternehmens:

Gegenstand des Unternehmens ist der Vertrieb von Brot und Brötchen, Konditoreiwaren, feinen Backwaren, belegten Brötchen und Sandwiches, Betrieb von Cafés, Stehcafés und Verkaufsstellen (mobil und stationär), Vergabe von Lizenzen, sowie der Handel und Vertrieb von Waren aller Art.

Das Unternehmen kann alle Geschäfte tätigen, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar dem Gesellschaftszweck zu dienen und ihn zu fördern.

Geschäftsführer der Muttergesellschaft:

Herr Roman Dietz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54306 Kordel, In der Acht 9.

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung:

Herr Roman Dietz, vorgenannt welcher die Zweigniederlassung durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.

Verfügung:

Die Muttergesellschaft wird unter der Handelsregisternr. HRB 3811 im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich geführt.

Munsbach, den 14. November 2006.

SOFINTER S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007013310/820/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Sovel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 24.001.

Extrait d'une dissolution de société du 6 décembre 2006

Il résulte d'une dissolution de société reçue par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 6 décembre 2006, concernant SOVEL S.à r.l., ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, allée Saint Christophe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B24.001, que:

- 1) L'activité de la société a cessé.
- 2) La dissolution anticipée est prononcée.
- 3) L'actif restant est attribué aux associés.
- 4) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 5) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2006, vol. 471, fol. 37, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): *.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 décembre 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007014053/218/22.

(070005312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Lessix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 77.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007013336/213/11.

(070004633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Semeraro Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.210.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SEMERARO REAL ESTATES S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n ° 84.210, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 323 du 27 février 2002.

L'assemblée est présidée par Mme. Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mme. Carine Gundheber, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme. Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.



- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 50.000.000,- avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
 - 2. Modification des alinéas 4 et 6 (1 ère phrase) de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.
- « **Art. 5. 1** ère **phrase de l'alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»
 - 3. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- 4. Changement de l'exercice social du trente et un décembre au trente juin et pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.
 - 5. Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
 - « Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.».
- 6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier lundi du mois d'avril au dernier vendredi du mois de décembre et pour la première fois en 2006.
 - 7. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de décembre à 11.00 heures ».
- 8. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros),



et de fixer à cinq ans, courant à partir de ce jour et se terminant le 6 décembre 2011, la date d'expiration de ce capital autorisé, l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration, en vue de porter le capital à EUR 50.000.000, (cinquante millions d'Euros), dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier les alinéas 4 et 6 (1 ère phrase) de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.
- « **Art. 5. 1** ère **phrase de l'alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du trente et un décembre au trente juin et ce, pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du dernier lundi du mois d'avril au dernier vendredi du mois de décembre, et pour la première fois en 2006.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de décembre à 11.00 heures.»

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant commencé le 1 ^{er} janvier 2006, s'est terminé le 30 juin 2006,



et conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôt le 30 juin 2006, se tiendra le dernier vendredi du mois de décembre 2006 à 11.00 heures

Neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts, afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

de sorte que ces article 7, 11 et 16 auront dorénavant la teneur suivante:

« Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, A. Uhl, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156S, fol. 50, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décember 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007014308/208/160.

(070006723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Compagnie d'Investissement Interpublicité, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 83.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007013338/213/11.

(070004635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007013340/220/12.

(070004640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Sky Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 123.253.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The company LINUX HOLDING S.A., RCS Luxembourg, section B, no. 92.387, with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

here represented by Mr. Sylvain Kirsch, company director, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 December 2006.

2) The company ZILSTRA CORP., with registered office at Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by its general mandatory Mr. Sylvain Kirsch, prenamed.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a commercial company under the name of SKY FINANCE S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office, or the easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is the holding of participations, in whatsoever form, as well in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow in whatever form, with or without interest and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, which are directly or indirectly in connection with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares of stock having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorised capital of the Company is established at one million euro (EUR 1,000,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Board of Directors of the Company shall be authorised and charged with carrying out such increase of capital in one or more periodic portions, subject to confirmation of that authorisation by a General Meeting of Shareholders held within a period expiring on the fifth anniversary of publication of the Deed dated December 21, 2006 in Memorial C, Special Section for Companies, as regards the portion of capital which, on that date, has not yet been subscribed, and for which on that date there does not exist an undertaking on the part of the Board of Directors with a view to subscription; the Board of Directors shall decide upon the issue of the shares representing that entire or partial increase and accept the relevant subscriptions.

The Board shall likewise be authorised and charged with fixing the conditions of any subscription and shall decide upon the issue of shares representing all or part of that increase by way of conversion of net profit into capital and the periodic allocation of it to the holders of shares which are fully paid up in lieu of dividends.



Following each increase of capital carried out and duly observed by the Board of Directors within the framework of the authorised capital, Article three of the Articles of Association shall be amended so as to correspond to the increase which has occurred: this amendment shall be observed and published by the Board of Directors or by any person appointed by the Board for that purpose.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors and as long as required by law, the remaining Directors and the Auditor or the Auditors, meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the general meeting.

The company is bound either by the joint signatures of any two Directors, or by the sole signature of a Managing Director.

- **Art. 7.** The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.
- **Art. 8.** The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of the month of December of the same year.
- **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg on April 5th at 2.00 p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide tat the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- **Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.
- **Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983 and with the agreement of the statutory Auditor of the company, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.
- **Art. 13.** The law of August 10, 1915 on Commercial companies, as amended shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euros is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
- a) Mr. Vladimir Levchenko, company director, born on the 18th of July 1968 in Bashkortostan (RUS), residing at Lietnaya street 34, 87, Mitischy Sity, Moscow Region, Russia.
- b) Mr. Sylvain Kirsch, company director, born on the 8th of April 1956 in Luxembourg, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- c) Mr. Claude Schmit, company director, born on the 8th of March 1947 in Luxembourg, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
 - 3) The following is appointed Auditor:

The company EUROCOMPTES S.A., RCS Luxembourg B 37.263, with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
- 5) Under the provisions set forth in Article 60 of the company law and in Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorised to elect one or more managing-directors, who shall have the power to bind the company by the sole signature of any of them for any action relating to the day-to-day management of the company.
 - 6) The company shall have its registered office in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Board meeting

Here and now the directors elected by the general meeting have proceeded in conformity with the authorisation granted them by that general meeting to elect as managing-director Mr. Vladimir Levchenko, precited, who shall have the power to bind the company by his sole signature for any action relating to the day-to-day management of the company.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.



The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LINUX HOLDING S.A., RCS Luxembourg, section B, no. 92.387, avec siège social à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par M. Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2006.

2) La société ZILSTRA CORP, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, ici représentée par son mandataire général, M. Sylvain Kirsch, prénommé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SKY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toute opération mobilière, financière ou industrielle, commerciale, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million (EUR 1.000.000,-) euros, divisé en dix mille (10,000) actions d'un valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 21 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.



A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 avril à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.



2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société LINUX HOLDING S.A, pré-qualifiée deux cent soixante dix-neuf actions	279
2) La société ZILSTRA CORP., pré qualifiée trente et une actions	31
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trente-et-un mille (31.000,-EUR) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur la société commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée constitutive à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Vladimir Levchenko, directeur de sociétés, né le 18 juillet 1968 in Bashkortostan (RUS), demeurant à Lietnaya street 34, 87, Mitischy Sity, Moscow Region, Russia.
- b) Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, né le 8 avril 1956 à Luxembourg, avec adresse professionnelle établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- c) Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, né le 8 mars 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROCOMPTES S.A., RCS Luxembourg, section B, no. 37 263, une société avec siège social établi au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
 - 6) L'adresse de la société est fixée au n o 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Vladimir Levchenko, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Kirsch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 29, case 1. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007014575/230/319.

(070006139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 2006 Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Rafic J. Mansur, entrepreneur, demeurant à Lintheschergasse 15, CH-8023 Zurich (Suisse), président;

Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35 bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007013259/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Gesin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2006.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007013345/201/12.

(070004656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007013349/231/14.

(070004711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Parcival Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 110.551.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Franck Rigoulet, entrepreneur, demeurant à F-06410 Biot, 760, Chemins des Vignasses,

ici représenté par Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 novembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I.- Que la société anonyme PARCIVAL IMMOBILIER S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110. 551, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2 du 2 janvier 2006.
- II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.
- III.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu propriétaire de toutes les actions de la société PARCIVAL IMMOBILIER S.A., qu'en conséquence il a pris la décision de dissoudre la société.
- IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.
 - V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.
 - VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.
- VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme PARCIVAL IMMOBILIER S.A. est dissoute de plein droit, et que le comparant, représenté comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois cent dix (310) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2006, vol. 362, fol. 95, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007013347/201/48.

(070004660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Stam Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45218 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007013352/211/11.

(070004785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45191 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007013356/211/11.

(070004789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Carel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.487.

EXTRAIT

La société anonyme DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, confirme que la société CAREL S.A. a son domicile établi, à ce jour, en ces locaux au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour l'agent domiciliataire

DELOITTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014084/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007013367/2724/13.

(070004810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

GI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.255.

Statuts coordonnés en date du 20 décembre 2006, suite à un acte n ° 748 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Delvaux Notaire

Référence de publication: 2007013378/208/12.

(070004869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 décembre 2006, numéro 2006/2245 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 19 décembre 2006, volume 437, folio 34, case 7, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EQUITY, ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prédit, en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 595 du 14 décembre 1993, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007:
 - M. Jean-Claude Finck, président
 - M. Pit Hentgen, vice-président
 - M. Guy Rommes, vice-président
 - M. Marc Andre, administrateur
 - M. Michel Birel, administrateur
 - M. John Bour, administrateur
 - M. Gilbert Ernst, administrateur
 - M. Jean Habay, administrateur
 - M. Jean-Paul Kraus, administrateur
 - M. Guy Rosseljong, administrateur
 - M. Paul Waringo, administrateur.
- l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2007.

Bascharage, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

A. Weber

l e notaire

Référence de publication: 2007014011/236/32.

(070005364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Somainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.999.

Statuts coordonnés en date du 8 décembre 2006, suite à un acte n ° 684 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007013392/208/12.

(070004895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Somafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.671.

Statuts coordonnés en date du 8 décembre 2006, suite à un acte n ° 683 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux Notaire

Référence de publication: 2007013398/208/12.

(070004898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

PiEffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.815.

Statuts coordonnés en date du 14 décembre 2006, suite à un acte n ^o 698 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux Notaire

Référence de publication: 2007013404/208/12.

(070004902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Bushlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 114.132.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 décembre 2006, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- Les démissions, avec effet au 22 décembre 2006, de Messieurs Mr. Patrick Lorenzato, Camille Paulus et Eric Vanderkerken de leur mandat de gérant de la Société ont été acceptées.
- Messieurs Christian Bühlmann, expert comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1 ^{er} mai 1971, Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973 et Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, tous trois résidant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg ont été nommés gérant de la Société en leur remplacement
- Le siège de la société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

BUSHLARK PROPERTY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014179/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Lux-Caspian Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013658/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07665. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.



Lux-Caspian Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013659/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06719. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Lux-Caspian Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013660/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06718. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Visua. Net Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013670/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06699. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Professional Business Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, rue Gennerwies.

R.C.S. Luxembourg B 83.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour PROFESSIONAL BUSINESS SOFTWARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013881/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01680. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck